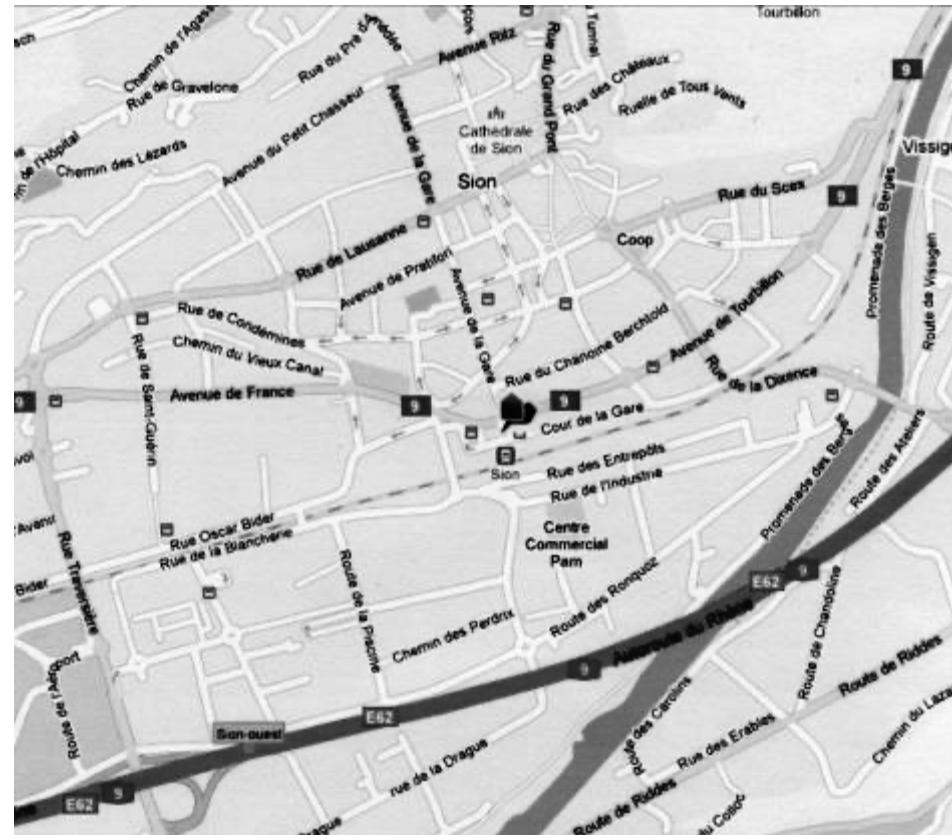


Formation

Techniques radiologiques conventionnelles élargies

Place de la Gare 2, 1920 Sion

Dans le bâtiment de l'Ecole Professionnelle EPASC, filière AMAD-Valais



Formation continue

Techniques radiologiques conventionnelles élargies

2^{ème} Session 2025 – Sion / Valais

OBJECTIFS DU COURS

Acquisition de la qualification technique pour la prise de clichés en radiologie conventionnelle élargie (crâne, colonne vertébrale, abdomen et bassin).

L'objectif du cours est d'apporter un complément de formation théorique et pratique. A l'issue de ce cours, la candidate :

- est à même de réaliser les positionnements radiologiques associés en tenant compte des exigences particulières concernant la radioprotection,
- est à même d'apprécier si la qualité d'un cliché correspond aux exigences de réussite,
- maîtrise les connaissances anatomiques des différentes régions étudiées ainsi que les aspects concernant l'appareillage radiologique.

Ce cours figure dans le catalogue des modules du brevet fédéral.

PROGRAMME

Un module de formation théorique et pratique de 5 jours.

Un examen pratique et oral de 30 minutes.

LIEU ET DATES

Bâtiment de l'Ecole professionnelle EPASC, Pl. de la Gare 2, 1950 Sion

Les cours ont lieu de 9h à 16h15 et intègrent des périodes de travail personnel supplémentaires.

Dates : samedis 31 janvier, 14 février, 28 mars, 25 avril, 9 mai 2026.

examen le 13 juin 2026

CONDITIONS D'ADMISSION AU COURS

Être :

- Assistante médicale avec Certificat fédéral de capacité ou diplôme DFMS avec autorisation de radiographier le thorax et les extrémités.
- Autres professionnels de la santé possédant l'autorisation de radiographier le thorax et les extrémités et bénéficiant de 3 ans d'expérience dans la pratique de la radiologie.

Pouvoir fournir :

- Une attestation d'une place de formation avec pratique de la radiologie élargie, sous la responsabilité d'un médecin expert en RX. Le formulaire ad hoc est transmis à réception de l'inscription.

Attention : afin de garantir une formation de qualité aux assistantes médicales, il ne sera en principe pas accepté qu'un médecin forme plus de 4 assistantes par session. Une limite de 4 assistantes médicales par centre/cabinet pour une même session est fixée, ceci par équité de traitement.

FINANCE ET ORGANISATION

Finance de cours	CHF 1'200.- (non-membre CHF 1'300.-) Enseignement et support de cours (clé USB) compris.
Finances d'examen	CHF 450.- (non-membre CHF 500.-)
Délai d'inscription	20 décembre 2025 (Nombre de places limité) <i>Inscriptions prises en compte par ordre d'arrivée</i>
Assurance	Durant les cours, les accidents sont couverts par l'assureur LAA pour les personnes ayant un employeur. Les autres participantes doivent être couvertes par une assurance personnelle.
Confirmation	Une confirmation d'inscription vous sera envoyée.
Annulation	Les annulations doivent être communiquées par <u>courriel</u> à l'adresse : trce@aram-romandie.ch . Les annulations téléphoniques ne sont en aucun cas prises en considération.

Frais d'annulation

- Avant convocation au cours, l'ARAM peut facturer CHF 70.- pour frais administratifs.
- Après convocation au cours et sans et sans motifs valables (maternité, maladie, accident, armée, convocation par la justice, décès dans la famille), les frais se montent à 50% du prix de la formation.
- Dès le 1er jour de cours, 100% du prix de la formation est dû. Ainsi, une participante qui ne se présente pas doit verser l'intégralité du prix de la formation.
- En cas de non-présentation à l'examen et sans motifs valables (maternité, maladie, accident, armée, convocation par la justice, décès dans la famille), les frais d'examen ne sont pas remboursés.

CONDITIONS D'ADMISSION À L'EXAMEN

- Les personnes remplissant les conditions d'admission au cours.
- La participation au cours de formation continue pour les techniques radiologiques conventionnelles élargies (au minimum 80% du cours) est exigée, y compris la préparation aux examens.
- 50 clichés de preuves d'exercice à effectuer depuis le début du cours, ou sur une période de 18 mois maximum, avec report de la date d'examen. Ces clichés sont personnels et ne peuvent être communs à ceux d'une collègue inscrite à la formation.
- La composition des clichés est libre : clichés de la colonne vertébrale, du bassin, de l'abdomen, du crâne. Les prises de clichés doivent être attestées par le médecin expert en RX et répertoriées sur le formulaire ad hoc distribué le premier jour de cours.
- Les frais des cours et des épreuves doivent être réglés avant le début des cours et les examens.
- Pour recevoir le certificat, il faut avoir réussi l'examen et prouver ses compétences sur présentation de l'attestation des 50 clichés.

Certificat délivré par l'ARAM, reconnu par l'OFSP

Pour tout renseignement : Mme Isabelle Favre
Responsable de la formation TRCE
Courriel : trce@aram-romandie.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION EN ANNEXE ET TELECHARGEABLE SUR LE SITE DE L'ARAM : www.aram-romandie.ch

A renvoyer par courriel : trce@aram-romandie.ch



L'admission aux cours n'est validée qu'avec un dossier complet et une fois la finance de cours entièrement payée